

Les brèves de la Baie

Février 2012 N°1

De l'association Baie du Mont Saint-Michel Environnement / Maison de la Baie

La Baie du Mont Saint Michel a une valeur patrimoniale reconnue au niveau mondial. Sur ce territoire d'exception nous pratiquons des activités humaines traditionnelles et d'autres plus modernes. Le maintien du bon état écologique de ces milieux permettra de garantir leur pérennité et le maintien de nos usages. Il est plus facile de protéger son environnement et d'en parler lorsqu'on le connaît bien.

Nos pratiques, nos passions, nos métiers ne nous permettent pas toujours d'avoir une vision globale du site. Le plus souvent, nous avons une connaissance partielle et cloisonnée de la baie. Chacun connaît son coin de pêche ou de balade, mais par ailleurs ? Comment adapter ses comportements pour préserver le site ? Comment bien informer nos visiteurs ?...

En réponse à ces questions, la **Maison de la Baie** en partenariat avec les **collectivités territoriales**, vous propose **trois façons d'agir** :

Participez au réseau des Ambassadeurs de la Baie



Recevez nos brèves de la Baie

Rencontrez les médiateurs nature en baie maritime

Médiateur Nature



Le service des médiateurs nature a été mis en place par le département de l'Ille et Vilaine en 2009. Il s'agit d'accompagner les usagers, en haute saison, dans leurs pratiques en baie pour promouvoir les comportements respectueux de l'environnement et apporter du conseil (réglementations, informations diverses). Depuis 2011, la Maison de la Baie vient renforcer cette mission lors des grandes marées et en arrière saison. Réservez leurs un bon accueil et n'hésitez pas à les rencontrer !

Les Ambassadeurs de la Baie

En partenariat avec l'Office de Tourisme de la Baie du Mont Saint-Michel « Coté Bretagne », nous proposons aux usagers et aux professionnels (commerçants, conchyliculteurs, professionnels du tourisme,...) des journées de découverte de notre territoire, des marais à la mer, de Cancale aux rives du Couesnon.



Prochaine journée de découverte prévue **le jeudi 29 mars prochain. Avis aux amateurs !**

☞ Au programme la visite du **Marais de Sougéal**, site naturel remarquable de Bretagne et **les aménagements des herbus des quatre salines** à Roz sur Couesnon

Ci-contre, notre dernière journée des ambassadeurs à la découverte du marais de Châteauneuf en partenariat avec la Fédération départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine. A gauche, le Président de l'OT JY. DESREAC et au centre (en bleu) le Président Raymond MARIE.

Renseignements et réservation : Maison de la Baie au Vivier sur Mer 02 99 48 84 38
Office de Tourisme de la Baie à Dol de Bretagne 02 99 48 15 37

INFOS FLASH :

☞ La Baie du Mont Saint-Michel accueillera le MONDIAL 2012 de Char à voile, du 8 au 15 juillet, à Cherruex. Un volet environnement est prévu afin de limiter les incidences de l'événement sur le littoral de la Baie. Renseignements à l'Association Mondial 2012. Tel. 02 99 48 83 01

☞ Les pêcheries sans titre de propriété antérieur à 1544 ne sont plus considérées comme de statut privé par les services de l'état. Il est possible de demander un titre d'occupation domanial à titre précaire et révocable afin de poursuivre l'exploitation personnelle de l'établissement. Un cahier des charges précisant les modalités de pêche et les périodes de retrait du bâchon est en cours d'étude. Renseignements à la DDTM, délégation Mer et Littoral à Saint-Malo.

☞ Le Gravelot à collier interrompu, espèce nicheuse typique à la Baie, connaît chez nous une reproduction presque nulle (seuls 8 % des nids ont abouti à l'éclosion en 2011 – Etude Maison de la Baie / Bretagne Vivante). Son existence en baie est donc très fragilisée et suscite des inquiétudes. Il va nous revenir des côtes africaines vers la mi-avril pour nidifier au sol sur les bancs coquilliers. Pour éviter de marcher sur ses œufs et fragiliser davantage l'espèce, on ne peut que vous conseiller d'éviter ces bancs d'avril à fin juillet. La grève est grande...



Merci à nos partenaires :



Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo

